

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication HUGGLER	Type H 4012	Fiche d'homologation No. CH 9372 30
---	----------------------------------	----------------	--

Constructeur	EMIL HUGGLER AG, Baumaschinenfabrik, 5034 Suhr
Identification	sur la plaque du constructeur "H 4012" devant le No. du châssis "40..."
Plaque constructeur	à gauche, à l'AR sur coffre des commandes électriques
Numéro du châssis	à gauche, à l'AV en haut sur le chariot
Importateur principal	-
Véhicule homologué	40004

Châssis	2		Nombre de roues	6	Suspension	-	Direction	AV=fusées d'essieu AR=chariot pivotant **)
Frein de service	air comprimé, 2-conduites, indirect, tambours, sur toutes les roues							
Frein d'arrêt	mécanique, tambours, sur les roues AR							

Carrosserie grue

Dimensions	intérieur		extérieur	
	av	ar	av	ar
Longueur			16700	
Largeur			2500	
Hauteur			4000	
Porte à faux	av		4160	
	ar		5800	
Empattement			6740	
	Voies	av	2225	ar
Distance anneau axe	av	4160	ar	10900
Distance pivot				axe ar

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	9300	11900	21200
Charge utile			-
Poids total	9300	11900	21200
Poids garantis	10000	12000	21500
Pneus	40-12/13,00-18	40-12/13,00-18	
Ply/bar	24 / 7	24 / 7	
Charge	2400	18800	
pour V max	30	30	
Vitesse maximale selon constructeur			30
Vitesse maximale selon tenue route			30

Moteur de travail		Type	
Marque		à l/min	
Brut			
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Equipement		
Feux rouges	R	(E)
Feux stop	S2	(E)
Clignoteurs	2A	(E)
Catadioptres	I	(E)
	I	(E)
	III	(E)
Feux de gabarit	ULO CH 1 0503 01	
	-	
	1/ULO CH 1 0507 01 extrémité grue	
	A/R	(E)
Eclairage plaque		
Calc	2/420x180x230 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>21200</u>
Marque et type	<u>H U G G L E R H 4012</u>	Charge utile	<u>-</u>
FH-No CH	<u>9372 30</u>	Poids total	<u>21200</u>
Carrosserie	<u>Grue</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Vhc spécial : poids total, charge sur ess. AR, porte-à-faux AR, longueur du train routier
- \*\* ) Direction : ess. AR à direction forcée au moyen d'un câble d'acier passant par l'ess. AV

Inscription dans le permis de circulation:

- 118 - Vitesse max. 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - Signalisation jaune/noire: panneau à l'AR avec feu de gabarit rouge et signal;
- 140 - Les béquilles doivent être repliées et assurées solidement avant la course;
- 141 - Assurer : la tourelle en position de marche, le bras de grue, le treuil roulant, le crochet de grue, la flèche, toutes les parties mobiles de la grue et les raccords à fiches du châssis démontable;
- 160 - Montage : les feux prescrits et les clignoteurs de direction;
- 231 - Véhicule tracteur obligatoire, au choix: .....
- 223 - Le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.

Lieu et date de l'homologation Schafisheim, 23.1.86/13.3.86  
Sca/lin

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation